

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/141**

**Objet : Autorisation de signature du marché M22.023 – MAPA : Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal en gare d'Hazebrouck**

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

**Titulaires présents (60)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

**Suppléants présents (2)** : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

**Procurations (18)** : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/141**

**Objet : Autorisation de signature du marché M22.023 – MAPA : Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal en gare d'Hazebrouck**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les compétences « Etude, aménagement et développement des pôles d'échanges autour des gares et haltes ferroviaires » et « Organisation de la mobilité » de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Considérant la procédure de concours d'architecte engagée par la CCFI en 2019 pour l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal d'Hazebrouck ayant permis de retenir comme lauréat le groupement représenté par Exploration Architecture en décembre 2020,

L'aménagement du PEM est la 2<sup>ème</sup> phase du projet de mutation du pôle gare d'Hazebrouck, place centrale de la mobilité en Flandre intérieure.

Cette opération, menée par la CCFI comprend :

- la création d'un parking silo largement ventilé de 548 places sur 4 niveaux,
- l'aménagement d'une gare routière de 8 quais,
- l'aménagement d'une placette en pied de passerelle faisant le lien avec les différents projets d'aménagement et qui accueillera les équipements dédiés aux mobilités actives (notamment un abris vélos sécurisé de 60 places),
- l'aménagement d'un square ayant une fonction de jardin d'attente,
- la création d'une forêt urbaine.

Le service voirie de la CCFI travaille, en complément de cette opération de travaux, sur le réaménagement des voiries de desserte et notamment le boulevard Abbé Lemire afin de créer des bandes cyclables pour desservir le projet.

Cette opération a conduit au dépôt d'un permis de construire en février 2022, accordé en juillet 2022 et purgé de tout recours.

A la suite de ce permis de construire, la CCFI a lancé en septembre 2022 deux consultations de travaux :

- une consultation en appel d'offres ouvert,
- une consultation sous la forme d'un marché en procédure adapté (« MAPA Petits lots »).

Il convient afin de permettre le lancement des travaux au début de l'année 2023, d'autoriser la signature des marchés de travaux.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2123-1 2° ;

Vu la consultation sous la forme d'un marché en procédure adaptée lancée le 9 septembre 2022 ;

Considérant que le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, adopté lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, permet de solliciter l'avis de cette commission pour les marchés ne relevant pas de sa compétence ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2022,

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés comme suit :

Lots	Titulaire	Choix	Montant du prix global et forfaitaire	Durée
Lot 2 : Menuiseries extérieures – Bardage acier	SAS LOISON	Offre de base	740 762.00 euros HT Soit 888 914.40 euros TTC	Durée globale des travaux de 19 mois (2 mois de préparation et 17 mois de travaux)
Lot 3 : Métallerie	SAS LOISON		491 474 euros HT Soit 589 768.80 euros TTC	
Lot 4 : Plomberie – Divers CVC	SARL BONNEL		294 000 euros HT Soit 352 800 euros TTC	

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**Vote :**

**Pour : 80**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

